



## Communiqué de presse

### **SOLIDARITE HANDICAP « Autour des maladies rares » Non à l'exclusion des Malades Handicapés !**

Leur quotidien devient de plus en plus difficile chaque jour. La mise en place de ces nouvelles franchises, afin de responsabiliser les malades, l'instauration d'un bouclier sanitaire, s'ajoutent au parcours déjà très difficile dans la reconnaissance de leur maladie et de leur handicap face aux institutions.

La mise en place du « bouclier sanitaire » vise à supprimer le régime des Affections Longues Durées. Une possibilité nous est offerte : demander « l'aide du secteur privé (les assurances et les mutuelles) », coupler les ALD avec « **l'achat d'une complémentaire santé privé** » à **caractère obligatoire**. Le projet de supprimer les ALD et de compenser par une complémentaire santé pose un premier problème :

\*Pour les personnes atteintes d'une ALD ; leurs pathologies seront rejetées dans le contrat initial des assureurs. Sauf si la loi les oblige à prendre en charge le risque existant comme cela est le cas dans le cadre de l'assurance collective à adhésion obligatoire des salariés selon la loi du 31 décembre 1989.

\*Concernant les nouveaux contrats, les assureurs et les mutuelles devront assurer la personne dans sa totalité, ils ne pourront pas exclure certaines pathologies.

\*Pour les ALD le remboursement sera plafonné à 50 000€ par an et par personne (la différence sera prise en charge par la SS (ex : coût maladie de Gaucher 150 000€ par an)

Ces mesures sans réelle contrepartie se justifient par le « monopole de fait » concédé par la loi dans les autres branches très lucratives notamment l'assurance auto et habitation qui sont des assurances obligatoires.

Un deuxième problème se pose : Certains assureurs pourraient être tentés de renoncer à l'assurance santé ou être submergés par les demandes de complémentaire santé à caractère obligatoire.

Les malades et les handicapés sont confrontés à la précarité (certains sont en dessous du seuil de pauvreté) et au problème d'intégration dans le travail (pour ceux qui peuvent encore avoir une activité même minime). Ces réformes accentuent et pèsent lourd face aux problèmes déjà rencontrés : reconnaissance, recherche médicale, discrimination, exclusion etc....

Solidarité Handicap s'interroge sur toutes ces mesures et demande le retrait pur et simple de ces franchises, refuse le projet de bouclier sanitaire.

**C'est pourquoi SOLIDARITE HANDICAP « Autour des Maladies Rares » participera au rassemblement du samedi 12 Avril 2008 afin de soutenir l'action de Bruno-Pascal Chevalier contre les franchises médicales dans différentes villes de France.**

**L'accès aux soins pour tous, handicapés, malades, mais pas coupables !**

<http://www.grevedesoins.fr> Signez la pétition apportez votre soutien

**Contact presse** : 01 64 49 91 12 ou 06 74 78 22 03

**Site** : <http://www.solhand-maladiesrares.org>

**Mail** : [solidarite-handicap@solhand-maladiesrares.org](mailto:solidarite-handicap@solhand-maladiesrares.org) [solidarite-handicap@laposte.net](mailto:solidarite-handicap@laposte.net)